Objet de l’intervention

Réflexion sur l'inclusion des femmes et des filles handicapées dans le mouvement européen et #OurFuture, invitant les organisations de personnes handicapées et de femmes handicapées de toute l'Europe, à prendre la parole pour **présenter l'inclusion des femmes et des filles handicapées dans leur travail, ainsi que les défis actuels et les recommandations pour l'avenir.** Nous aimerions avoir à l'avance une liste des représentants intéressés à prendre la parole.

**Enjeux et recommandations pour les femmes handicapées en France.  
pour #OurFuture 22 avril 2022**

Merci de me donner l'opportunité de parler des questions traitées par Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir et de la situation des femmes en situation de handicap en France.

C'est très récemment et grâce à un fort plaidoyer depuis vingt ans de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, qu'émerge la promotion des femmes en situation de handicap dans la société en tant que citoyennes avec des droits humains.

**Sortir de l'invisibilité**

Grâce à notre travail de plaidoyer, les femmes handicapées commencent à sortir de l'invisibilité dans de nombreux ministères et organisations féministes.

Il existe désormais plusieurs organisations qui visent à faire respecter les droits des filles et des femmes handicapées en France.

Mais nous avons besoin d'un changement de point de vue dans le public. Pour cela FDFA recommande une campagne de sensibilisation du grand public.

Mais il est encore difficile d'obtenir des statistiques et des données désagrégées dans les rapports et les politiques publiques sur le handicap. Il s'agit d'une recommandation majeure pour obtenir ces données, statistiques et recherches.

**La violence contre les femmes :**

FDFA a créé un numéro de téléphone spécifique pour les femmes victimes de violences, avec des écoutantes spécialement formées, le 01 40 47 06 06 et une adresse email dédiée ecoute@fddfa.fr. Nous faisons beaucoup de formations sur cette question et avons fait réaliser 7 clips de témoignages de femmes handicapées. Nous avons également un site internet spécifique https://ecoute-violences-femmes-handicapees.fr/

* Le Grenelle de lutte contre les violences conjugales a pris en compte les violences faites aux femmes handicapées avec un groupe de travail spécifique et 3 mesures ... des **centres régionaux de ressources pour la vie affective, intime et sexuelle et le soutien à la parentalité des personnes handicapées, une circulaire** sur le respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes résidant dans les établissements et services médico-sociaux dans le champ du handicap, et une **formation en ligne** pour les différents professionnels.
  + L’enjeu est leur mise en œuvre, surtout pendant la crise du Covid, lorsque les directeurs.trices d'établissements ont tant de problèmes à gérer.

Notre recommandation est la formation du personnel judiciaire car, même si la violence à l'égard d'une personne handicapée est un facteur aggravant dans la loi, les filles et les femmes handicapées sont peu écoutées ou crues et les agresseurs restent dans l'impunité.

**Accès à la santé**

Le problème est que de nombreuses femmes ne bénéficient pas de soins ou de suivi médical, notamment en gynécologie, car de nombreux cabinets et hôpitaux ne sont pas accessibles et les médecins et le personnel médical ne sont pas formé.es aux femmes handicapées. Nous avons ici un espoir puisqu'un programme d'action appelé Handigynéco : - a été déployé par l'agence régionale de santé en Ile-de-France avec l'intervention de sages-femmes dans les établissements médico-sociaux pour le suivi et les soins gynécologiques et bucco-dentaires. Elles peuvent ainsi détecter des pathologies gynécologiques et des violences faites aux femmes jusqu'alors inconnues. Devant le succès de ces actions, Handygyneco sera étendueà toute la France. FDFA va en suivre la mise en œuvre.

FDFA a organisé plusieurs conférences sur ce thème. La prochaine aura lieu le 7 juin et portera sur la Maternité pour les personnes handicapées.

Notre recommandation est une formation obligatoire des médecins et du personnel médical sur les besoins de santé des femmes handicapées.

**Emploi**

Les femmes handicapées subissent une double discrimination pour accéder à l'emploi parce qu'elles ont un handicap et parce qu'elles sont des femmes. La représentation sociale du handicap est dévalorisante. Cela conduit à une vision dépréciative des compétences des personnes handicapées. Les femmes handicapées sont deux à trois fois plus touchées par ces représentations négatives.

Les femmes handicapées ont plus souvent que les femmes valides des emplois peu valorisés, moins rémunérés, des emplois à temps partiel et des conditions de travail moins favorables. Le travail des femmes handicapées est encore considéré comme une occupation plutôt qu'un moyen d'indépendance financière et d'intégration sociale.

Seules 4 femmes handicapées sur 10 sont "actives", en emploi ou au chômage. (contre près de 7 sur 10 pour les femmes de la population générale), la majorité étant en dehors du marché du travail.

FDFA a publié un rapport sur les femmes handicapées et l'emploi, a travaillé avec le Défenseur des droits sur cette question et a publié avec LADAPT une charte pour les employeurs afin de promouvoir l'emploi des femmes handicapées. Nous avons également mis en place pendant 4 ans un groupe de travail pour aider les femmes handicapées à trouver un emploi : rédaction de lettres, de CV...

Notre recommandation est que dans l'obligation d'emploi de 6% pour les personnes handicapées il y ait une parité : une obligation de 3% de femmes handicapées et 3% d'hommes handicapés.

Une autre recommandation est de former les employés des services de recrutement pour les personnes handicapées à une approche de genre.

**Autonomie financière**

Elle dépend principalement de la question précédente pour avoir un emploi.

Une autre difficulté en France est que le montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) dépend des revenus du ménage, et donc de ceux du conjoint. Il est donc plus difficile de sortir des situations de maltraitance et de violence familiale et maintient les personnes dans la dépendance. Une demande importante est faite pour sa déconjugalisation. Elle a été votée par le Sénat mais le gouvernement s'y est opposé, arguant que la solidarité familiale et sociale est la base de notre système de solidarité. FDFA revendique cette déconjugalisation.

Notre recommandation est que cette allocation soit basée sur les revenus de la personne et qu'elle soit revalorisée pour être au-dessus du seuil de pauvreté équivalent au SMIC.

**Participation à la prise de décision**

Les femmes handicapées se heurtent à un plafond de verre, encore plus bas que pour les femmes " valides ", pour accéder aux responsabilités professionnelles et aux postes de décision. Elles ne se retrouvent pas à des postes à responsabilité dans les entreprises, les associations ou les syndicats, ni à un haut niveau dans la fonction publique. Elles ne sont pas représentées dans les assemblées politiques.

FDFA fait du plaidoyer sur ce sujet, en allant dans les ministères et les institutions pour promouvoir les femmes handicapées dans la politique et les décisions.

Notre recommandation : est de sensibiliser les syndicats et les partenaires sociaux, les partis politiques à présenter les femmes handicapées comme candidates à des postes plus élevés.